



Nature & Expériences

La biodiversité dans les sites Natura 2000

Juillet 2010 n°13

Edito

2010 a été proclamée «Année internationale de la biodiversité» par l'Organisation des Nations Unies, pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde. En octobre 2010, les 190 pays signataires de la Convention sur la diversité biologique se réuniront à Nagoya, au Japon, pour faire le point sur « l'objectif 2010 » de diminuer significativement la perte de la biodiversité et d'établir un plan de lutte pour la période post-2010. C'est dans ce contexte que l'Etat a engagé la révision de sa stratégie nationale pour la biodiversité qui avait été adoptée pour la première fois en 2004. Le réseau Natura 2000, terrestre et maritime est une pièce majeure de cette stratégie : il vise la protection et la restauration des milieux naturels et des espèces à l'échelle de l'Union Européenne et il engage la France sur des résultats. Le point d'étape présenté dans ce numéro montre le travail considérable qui a été réalisé, par de très nombreux acteurs, pour identifier les sites Natura 2000, organiser leur gouvernance, définir les objectifs de gestion et les mettre en œuvre. Néanmoins, la partie n'est pas encore gagnée et beaucoup reste à faire. C'est le cas dans notre région où les 143 sites Natura 2000 terrestres et les 8 sites Natura 2000 marins abritent une extraordinaire richesse patrimoniale. L'équipe de la DREAL s'est engagée avec détermination dans la poursuite de ce travail, en partenariat avec tous les acteurs locaux et régionaux concernés, pour élaborer des documents d'objectifs sur chaque site, pour soutenir les mesures de gestion, pour éviter les menaces qui pèsent sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels et pour progresser dans l'évaluation du réseau.

Mauricette STEINFELDER
Directrice Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon





La biodiversité dans les sites Natura 2000 du Languedoc-Roussillon.

L'appartenance aux régions biogéographiques méditerranéenne, alpine, atlantique et continentale confère au Languedoc-Roussillon une biodiversité particulièrement riche et originale. Cette richesse situe la région en première position nationale pour la part de son territoire métropolitain concerné par le réseau Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 vise à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur des habitats naturels et des espèces animales et végétales en cohérence avec les activités économiques et sociales. La région Languedoc-Roussillon est, au niveau national, la seconde région pour l'importance de sa contribution (selon le nombre de sites) au réseau Natura 2000 et la première pour la part de territoire incluse dans ce réseau (33% du territoire régional). En 2008, il s'est étendu à l'espace maritime. Le réseau abrite 170 ha-

bitats naturels d'intérêt communautaire et 57 espèces animales sur 83 inscrites à l'annexe II de la directive habitats. Pour référence, 216 types d'habitats sont reconnus comme d'intérêt communautaire par la directive « Habitats » au niveau européen. Certains sites régionaux sont particulièrement grands (supérieur à 20 000 ha). Malgré cette volonté politique affichée, la biodiversité en Languedoc-Roussillon est soumise à de fortes menaces. L'accroissement démographique génère une consommation d'espaces pour les besoins urbains très importants

et en augmentation exponentielle depuis vingt ans, au détriment des milieux naturels et agricoles. Le cordon littoral est soumis à de fortes pressions nécessitant une vigilance particulière pour le maintien de la qualité des milieux naturels.

Le Languedoc-Roussillon cumule les influences méditerranéennes, océaniques, continentales et atlantiques

L'Aude présente une biodiversité particulièrement riche qui s'explique par les influences continentale, méditerranéenne et pyrénéenne. La transition du littoral méditerranéen vers les reliefs pyrénéens donne lieu à une succession de plaines agricoles, de zones de garrigues et de piémonts puis de coteaux viticoles. A cela s'ajoute la présence d'étangs littoraux et de nombreux cours d'eau. On peut y observer des habitats variés comme les pelouses sèches, les lagunes, les prés salés, les forêts alluviales et montagnardes. Plusieurs espèces d'intérêt communautaire fréquentent le département parmi lesquelles le vautour percnoptère, la sterne naine, le desman des Pyrénées, le grand rhinolophe et le chabot.

Le Gard est marqué par des entités très marquées (Petite Camargue, Costières, vallée du Rhône, Garrigues, Causses, vallées cévenoles, Aigoual-Lingas) qui favorisent la présence d'espèces remarquables. Les colonies de hérons et les populations d'outarde canepetière sont particulièrement représentées dans le Gard. Les roselières occupent des surfaces significatives. A côté de l'Aigle de Bonelli, une espèce emblématique du département, on

■ Résultats de la 1^{ère} évaluation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

L'article 17 de la directive « Habitats » engage les Etats membres à suivre l'évolution de leurs habitats et espèces d'intérêt communautaire et à réaliser, tous les six ans, une évaluation de leur état de conservation.

La première évaluation, supervisée en France par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), portait sur la période 2001 - 2006. Elle concernait 131 habitats et 290 espèces et ne s'est pas limitée au seul réseau Natura 2000. Au total, 962 évaluations (2941 en Europe) ont porté sur les régions biogéo-

graphiques pour lesquelles la France est concernée, ce qui la place en première position devant l'Espagne et l'Italie.

L'évaluation s'appuie sur quatre paramètres :

- Pour un habitat : aire de répartition naturelle, estimation de la surface qu'il couvre, structure et fonctionnalités ainsi que la viabilité de l'habitat à moyen/long terme.

- Pour une espèce : aire de répartition naturelle, état de sa population, état de son habitat et perspectives futures. Le résultat final de l'évaluation est présenté selon quatre classes de l'état de conservation : favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu. La région atlantique est la région biogéographique

française la plus préoccupante avec 53% d'habitats classés en mauvais état. Elle est suivie de près par la région continentale fortement affectée avec la moitié de ses habitats d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation. Les situations les plus défavorables ont été observées pour les habitats marins, littoraux, dunaires, aquatiques et humides ainsi que pour les amphibiens, les poissons et les mollusques. Les pressions pesant sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont pour une grande majorité liées aux activités humaines. Les processus naturels (espèces invasives, parasitisme, prédation, maladies... ne représentent que 13% des pressions.

Pour en savoir plus
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
<http://biodiversity.eionet.europa.eu/article17>

Départements	SIC/pSIC	ZPS	Total sites terrestres	Sites marins
Aude	17	15	32	4 (3 SIC/pSIC et 1 ZPS)
Gard	27	14	41	2 (1 SIC/pSIC et 1 ZPS)
Hérault	32	15	47	3 (2 SIC/pSIC et 1 ZPS)
Lozère	17	3	20	
Pyrénées orientales	17	9	26	3 (2 SIC/pSIC et 1 ZPS)

SIC/pSIC : Site ou proposition de site d'importance communautaire - ZPS : Zone de Protection Spéciale

peut observer le vautour percnoptère et la cistude d'Europe, une petite tortue bien présente dans les étangs. **L'Hérault**, présente un littoral où prédomine un important plateau continental bordé de côtes sableuses ponctuées d'étangs, les Causses qui reçoivent les apports méditerranéens sur leur pente



© H. Petit

Larolimicoles aux Aresquiers



© crédit cf. Nathalie

Prairie au Pic St Loup

sud, alors que la partie nord plus plate, est exposée aux influences humides atlantiques. Le département est ainsi concerné par un grand nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Les herbiers de posidonie, lagunes, cours d'eau et rypisylve, mares temporaires, pelouses sèches, forêts, tourbières et pelouses sommitales sont des habitats bien représentés. L'aigle de Bonelli, castor d'Europe, Marsilée (espèces végétale endémique) constituent quelques-unes des espèces phares.

La Lozère inclue l'Aubrac, la Margeride, les Causses et les gorges du Tarn.

Les Cévennes sont marquées par trois lignes de partage des eaux. Autant de territoires qui justifient la variété et la richesse écologiques de ce département. On y trouve des habitats d'intérêt communautaire comme les tourbières, les pelouses, les landes ou encore les sources pétrifiantes... et des espèces végétales et animales telles que certaines orchidées, la loutre, les chiroptères, les écrevisses à pattes blanches...

Les Pyrénées orientales, de la mer au Canigou (2784 mètres d'altitude), possèdent un patrimoine naturel exceptionnel. On y trouve des sites marins, des lagunes et des sites montagneux. On observe des populations de chiroptères, en particulier le rhinolophe euryale et le Desman des Pyrénées qui fréquente les sites montagneux. Des espèces de la directive « Oiseaux » en grand nombre sont résidentes et se reproduisent dans ce département. Poissons, insectes et espèces végétales d'intérêt communautaire sont particulièrement bien représentés.

La hiérarchisation des enjeux écologiques sur les sites Natura 2000 de la région

Une méthode de hiérarchisation des enjeux a été établie par les membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)* en 2008 :

- Pour chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire, une note évalue leur niveau d'importance en Languedoc-Roussillon. Elle est obtenue par l'addition de la note de responsabilité régionale et de la note moyenne de quatre indices de sensibilité (aire de répartition, amplitude écologique, niveaux d'effectifs, dynamique des populations/localités).

- Le croisement de la note régionale de l'enjeu et la représentativité de l'enjeu sur le site par rapport à la région, indique une hiérarchie des enjeux (habitat, faune et flore) sur chaque site en cinq classes : exception-

Plans nationaux d'action espèces

Le Ministère chargé de l'écologie a mis progressivement en place une politique de plans nationaux pour les espèces les plus menacées qui a pris de l'ampleur ces trois dernières années. Il s'applique à des espèces qui bénéficient d'un statut de protection. La première étape d'un plan consiste en un état des lieux précis des connaissances biologiques existants sur la ou les espèces concernées, puis l'identification des menaces pesant sur son développement. A la suite de ce constat, le plan permet de décliner les actions à mener afin d'améliorer l'état de conservation de l'espèce (suivis et études scientifiques, actions de sensibilisation, actions concrètes de gestion). En 2010, le Languedoc-Roussillon est concerné par 33 plans d'actions (sur une soixantaine à l'échelle nationale). Trois d'entre eux sont directement coordonnés par la DREAL Languedoc-Roussillon au niveau national. Tous ne sont pas au même stade d'avancement : l'Aigle de Bonelli (en évaluation), le Faucon crécerellette (en rédaction), l'Emyde lépreuse (rédaction à lancer). La DREAL est directement impliquée dans une douzaine de plans : Butor étoilé, Vautour moine, Percnoptère, Gypaète, Outarde canepetière, Pies-grèches, Alouette calandre, Ours, Loup, Desman, Loutre, Chiroptères. Il est important de noter qu'un plan n'est pas un outil réglementaire. C'est avant tout un cadre destiné à rassembler les partenaires les plus concernés par l'espèce à un niveau national ou multi-régional autour d'objectifs. Sa mise en œuvre est prévue pour une période de cinq ans (dix pour certains plans). Un opérateur technique est désigné par la DREAL pilote et son suivi est assuré par un comité de pilotage. Les plans sont pris en compte dans toutes les opérations de planification, de gestion conservatoire et sont intégrées dans les documents d'objectifs.

nel - très fort - fort - modéré - faible.

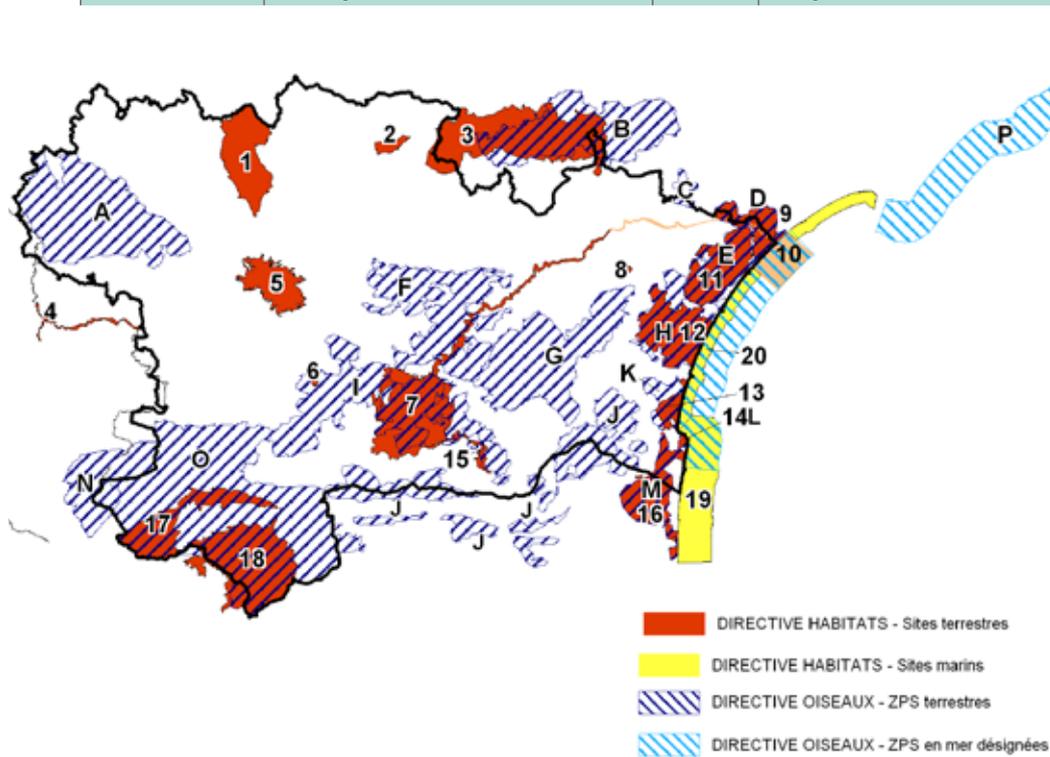
En Languedoc-Roussillon, plusieurs espèces animales et végétales sont considérées à enjeu fort dans la hiérarchie régionale. Sur plus de 200 habitats de la Directive « Habitats », 43 d'entre eux présentent un enjeu fort. Une seule espèce animale, une chauve-souris et un habitat, les pinèdes (sub)méditerranéennes de pins de Salzmann, une espèce endémique, atteignent un niveau d'enjeu très fort dans la région. (cf. encadré)



	Docob validé et en Animation
	Docob validé
	Docob en cours d'élaboration
	Lancement 2010
	Lancement 2011/2012

Département de l'Aude

	Codes	Nom des sites	Surface totale ha	Opérateur	Structure animatrice	
	9	FR9101435	Basse Plaine de l'Aude	4 510,06	SM Basse Vallée de l'Aude	SM Basse Vallée de l'Aude
	D	FR9110108	Basse-Plaine de l'Aude	4 856,66	SM Basse Vallée de l'Aude	SM Basse Vallée de l'Aude
	17	FR9101468	Bassin du Rébenty	8 586,90	ONF 11	Fédération Aude Claire
	12	FR9101441	Complexe lagunaire de Lapalme	1 840,28	PNR Narbonnaise	PNR Narbonnaise
	13	FR9112006	Etang de Lapalme	3 903,85	PNR Narbonnaise	PNR Narbonnaise
	F	FR9101440	Complexe lagunaire de Bages - Sigean	9 555,30	PNR Narbonnaise	
	G	FR9112007	Etangs du Narbonnais	12 313,78	PNR Narbonnaise	
	10	FR9112027	Corbières occidentales	22 964,62	LPO 11	
	K	FR9112008	Corbières orientales	25 428,97	DDTM11 (LPO11)	
	H	FR9101436	Cours inférieur de l'Aude	5 335,23		
	2	FR9101451	Gorges de la Clamoux	862,82		
	8	FR9101487	Grotte de la Ratapanade	44,86	ENE	
	6	FR9101461	Grotte de la Valette	115,31	DDTM11 (Biotope)	
	18	FR9101470	Haute Vallée de l'Aude et bassin de l'Aiguette	17 094,25	Aude Claire et ONF 66	Aude Claire
	7	FR9101489	Haute vallée de l'Orbieu	17 438,44	CC Massif de Mouthoumet	
	I	FR9112028	Hautes Corbières	28 398,44	CC Massif de Mouthoumet	
	5	FR9101453	Massif de la Clape	8 357,58	PNR Narbonnaise	
	11	FR9110080	Montagne de la Clape	9 067,78	PNR Narbonnaise	
	E	FR9101452	Massif de la Malepère	5 886,49	CIVAM du Razès	
	O	FR9112009	Pays de Sault	71 499,68	LPO 11	
	A	FR9112010	Piège et Collines du Lauragais	31 216,35	CC Hers et Ganguise	
	14	FR9101442	Plateau de Leucate	302,71	PNR Narbonnaise	PNR Narbonnaise
	L	FR9112030	Plateau de Leucate	302,83	PNR Narbonnaise	PNR Narbonnaise
	1	FR9101446	Vallée du Lampy	9 576,28	CC du Cabardès au canal du Midi	
	15	FR9101458	Vallée du Torgan	1 008,94		
Pilotage autres départements						
	J	FR9110111	Basses Corbières	29 562,84	Chambre d'agriculture 66	Pays Vallée de l'Agly
	16	FR9101463	Complexe lagunaire de Salses	7 797,04	SM Rivage	
	M	FR9112005	Complexe lagunaire de Salses -Leucate	7 700,85	SM Rivage	
	C	FR9112016	Etang de Capestang	1373,68	SM Basse Vallée de l'Aude	
	3	FR9101444	Les Causses du Minervois	21 853,97	Pnr Haut Languedoc	
	B	FR9112003	Minervois	24947,27	Pnr Haut Languedoc	
Pilotage hors L-R						
	4	FR7301822	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	9 602,41	Midi- Pyrénées (Fédération de Pêche 09)	
	N	FR7312008	Gorges de la Frau et Belesta	12 383,32	DDTM 09 (ONF)	
Mer						
	19	FR9102012	Prolongement en mer des cap et étang de Leucate	13 700	Pilotage DREAL - Préfecture Maritime	
	20	FR9102013	Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien	8 600	Pilotage DREAL - Préfecture Maritime	
	P	FR9112035	Côte languedocienne	72 000	Pilotage DREAL - Préfecture Maritime	



Minervois



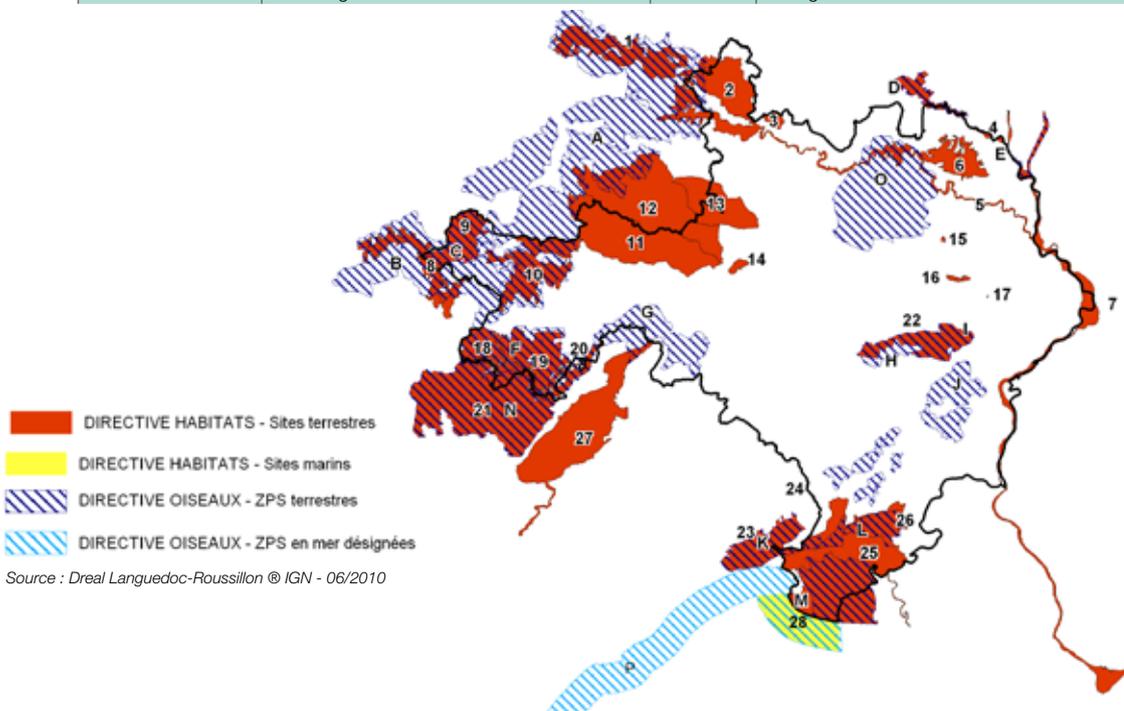
Apollon

Source : Dreal Languedoc-Roussillon © IGN - 06/2010

	Docob validé et en Animation
	Docob validé
	Docob en cours d'élaboration
	Lancement 2010
	Lancement 2011/2012

Département du Gard

	Codes	Nom des sites	Surface totale ha	Opérateur	Structure animatrice
L	FR9112001	Camargue Gardoise fluvio-lacustre	5728,34	SM Camargue Gardoise	SM Camargue Gardoise
H	FR9112031	Camp des Garrigues	2 089,32		
19	FR9101383	Causse de Blandas	7 912,91	CPIE Causses Méridionaux	CPIE Causses Méridionaux
18	FR9101382	Causse de Campestre et Luc	3 624,15	CPIE Causses Méridionaux	CPIE Causses Méridionaux
9	FR9101381	Causse Noir	6 204,83	CPIE Causses Méridionaux	
C	FR9112014	Causse Noir	6 115,28	CPIE Causses Méridionaux	
J	FR9112015	Costière Nimoise	13 508,02	CA Nîmes Métropole	
17	FR9101403	Étang de Valliguières	6,61	CEN L-R	CEN-LR et commune de Valliguières
16	FR9101402	Étang et mares de la Capelle	314,77	CEN L-R	
14	FR9101372	Falaises d'Anduze	536,27	DDTM 30 (Biotope)	
3	FR9101366	Forêt de pins de Salzman de Bessèges	744,94		
6	FR9101398	Forêt de Valbonne	5 109,97	ONF 30	CC Valcèzard
O	FR9112033	Garrigues de Lussan	29150		
F	FR9101384	Gorges de la Vis et de la Virenque	5 590,12	SM OGS Navacelles, Reprise par CPIE CM	
20	FR9112011	Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles	20 321,09	SM OGS Navacelles, Reprise par CPIE CM	CPIE Causses Méridionaux
27	FR9112012	Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse	12 308,24	DDTM 30 (CO-Gard, diagnostic écologique)	
G	FR9110081	Gorges du Gardon	7 024,33	ONF 30	SM Gorges du Gardon
I	FR9101395	Le Gardon et ses Gorges	7 024,33	ONF 30	SM Gorges du Gardon
2	FR9101364	Hautes vallées de la Cèze et du Luech	12 706,46	SM AB Cèze	
5	FR9101399	La Cèze et ses gorges	3 557,28	SM AB Cèze	
25	FR9101406	La Petite Camargue	34 558,80	SM Camargue Gardoise	SM Camargue Gardoise
22	FR9112013	Petite Camargue laguno marine	15 680,62	SM Camargue Gardoise	SM Camargue Gardoise
15	FR9112001	Camargue Gardoise fluvio-lacustre	5 728,34	SM Camargue Gardoise	SM Camargue Gardoise
24	FR9102003	Le Valat de Solan	58,10	Les Amis de Solan	Les Amis de Solan
10	FR9101391	Le Vidourle	209,85	SIA Vidourle	
M	FR9101371	Massif de l'Aigoual et du Lingas	10 592,73	PN Cévennes	PN Cévennes
13	FR9101369	Vallée du Galeizon	8 654,78	SIAC Vallée du Galeizon	SI Vallée du Galeizon
11	FR9101368	Vallée du Gardon de Saint-Jean	19 059,78	SM Pays Aigoual - Cévennes - Vidourle	
Pilotage autres départements					
21	FR9101385	Causse du Larzac	29 617,00	CPIE Causses méridionaux	CPIE Causses méridionaux
N	FR9112032	Causse du Larzac	29 617,00	CPIE Causses méridionaux	CPIE Causses méridionaux
23	FR9101408	Étang de Mauguio	7 426,79	SM gestion de l'Étang de l'Or	SM gestion de l'Étang de l'Or
K	FR9112017	Étang de Mauguio	7 426,79	SM gestion de l'Étang de l'Or	SM gestion de l'Étang de l'Or
A	FR9110033	Les Cévennes	91 613,12	PN Cévennes	
1	FR9101361	Mont Lozère	11 686,93	PN Cévennes	
12	FR9101367	Vallée du Gardon de Mialet	23 419,52	CC Cévenne des Hauts Gardons	
Pilotage hors L-R					
8	FR7300850	Gorges de la Dourbie	7 087,37	PNR Grands Causses	PNR Grands Causses
4	FR7312007	Gorges de la Dourbie et causses avoisinants	28 116,09	PNR Grands Causses	PNR Grands Causses
D	FR8201654	Basse Ardèche Urgonienne	3206,13	SIVOM Gorges de l'Ardèche	SIVOM Gorges de l'Ardèche
B	FR8210114	Basse Ardèche Urgonienne	6 058,74	SIVOM Gorges de l'Ardèche	
26	FR9301590	Le Rhône Aval	12 605,87		
7	FR9101405	Le petit Rhône	807,50		
E	FR9312006	Marais de l'Île Vieille	1 463,25		
Mer					
28	FR9102014	Bancs sableux de l'Espiguette	5 200	Pilotage DREAL - Préfecture Maritime	
P	FR9112035	Côte languedocienne	72000	Pilotage DREAL - Préfecture Maritime	



Source : Dreal Languedoc-Roussillon © IGN - 06/2010



Camargue Gardoise



Goéland rائلeur

© crédit: cf. Natthalle ??????????????

© M. Debetencourt



	Docob validé et en Animation
	Docob validé
	Docob en cours d'élaboration
	Lancement 2010
	Lancement 2011/2012

Département de l'Hérault

	Codes	Nom des sites	Surface totale ha	Opérateur	Structure animatrice
20	FR9102005	Aqueduc de Pézenas	225,06		
33	FR9101416	Carrières de Notre-Dame de l'Agenouillade	4,63	ADENA	CA Hérault Méditerranée
2	FR9101385	Causse du Larzac	29 617,00	CPIE Causse méridionaux	CPIE Causse méridionaux
P	FR9112032	Causse du Larzac	29 617,00	CPIE Causse méridionaux	CPIE Causse méridionaux
22	FR9101439	Collines du Narbonnais	2 153,61	SM Basse Vallée de l'Aude	
31	FR9102002	Corniche de Sète	13,19	CA Bassin de Thau	CA Bassin de Thau
29	FR9101486	Cours inférieur de l'Hérault	162,58		
6	FR9101419	Crêtes du Mont Marcou et des monts de Mare	1484,41	PNR Haut-Languedoc	
N	FR9112022	Est et Sud de Béziers	6101,51	DDTM 34 (Biotope, diagnostic écologique)	
L	FR9112016	Etang de Capestang	1373,68	SM Basse Vallée de l'Aude	
12	FR9101408	Etang de Mauguio	7 426,79	SM gestion de l'Etang de l'Or	SM gestion de l'Etang de l'Or
H	FR9112017	Etang de Mauguio	7 426,79	SM gestion de l'Etang de l'Or	SM gestion de l'Etang de l'Or
J	FR9112018	Etang de Thau et lido de Sète à Agde	7769,91	SM Bassin de Thau	
32	FR9101412	Etang du Bagnas	609,84	ADENA	
O	FR9110034	Etang du Bagnas	589,57	ADENA	
14	FR9101410	Etangs palavasiens	6 546,50	SM Etangs Littoraux (SIEL)	
I	FR9110042	Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol	6546,50	SM Etangs Littoraux (SIEL)	
4	FR9101388	Gorges de l'Hérault	21735,98		
17	FR9101427	Grotte de Julio	17,48	PNR Haut-Languedoc	PNR Haut-Languedoc
18	FR9101428	Grotte de la Rivière Morte	89,69	PNR Haut-Languedoc	PNR Haut-Languedoc
19	FR9101429	Grotte de la source du Jaur	30,37	PNR Haut-Languedoc	PNR Haut-Languedoc
8	FR9102006	Grotte du Trésor	44,04	PNR Haut-Languedoc	PNR Haut-Languedoc
C	FR9112004	Hautes garrigues du Montpelliérais	45646,17		
30	FR9101411	Herbiers de l'Etang de Thau	4 798,31	SM Bassin de Thau	
27	FR9101433	La Grande Maire	423,76	CA Hérault Méditerranée	CA Hérault Méditerranée
7	FR9101424	Le Caroux et l'Espinouse	2 321,05	ONF 34	CC Montagne du Haut-Languedoc
11	FR9101392	Le Lez	144,33	DDTM 34 (CBE diagnostic écologique)	
21	FR9101444	Les Causse du Minervois	21 853,97	PNR Haut-Languedoc	
3	FR9101387	Les Contreforts du Larzac	5 397,89	CPIE Causse méridionaux	
26	FR9101434	Les Orpellières	143,89		
23	FR9101431	Mare du Plateau de Vendres	17,60	CEN L-R	SM Basse Vallée de l'Aude
K	FR9112003	Minervois	24947,27	PNR Haut-Languedoc	
9	FR9102007	Mines de Villeneuve	252,90	CG34	
10	FR9101393	Montagne de La Moure et cousse d'Aumelas	9369,38		
D	FR9112019	Montagne de l'Espinouse et du Caroux	3392,30	CC Montagnes du Haut-Languedoc	
5	FR9101389	Pic Saint-Loup	4 439,87	CC Grand Pic Saint-Loup	
G	FR9112020	Plaine de Fabrègues-Poussan	3288,22		
F	FR9112021	Plaine de Villeveyrac-Montagnac	5265,10	DDTM 34 (CBE, diagnostic écologique)	
28	FR9101430	Plateau de Roquehaute	155,18	Groupeement de bureaux d'étude piloté par INEA	
E	FR9112002	Salagou	12854,13	SM gestion du Salagou	
Pilotage autres départements					
24	FR9101435	Basse Plaine de l'Aude	4 510,06	SM Basse Vallée de l'Aude	SM Basse Vallée de l'Aude
M	FR9110108	Basse-Plaine de l'Aude	4 856,66	SM Basse Vallée de l'Aude	SM Basse Vallée de l'Aude
25	FR9101436	Cours inférieur de l'Aude	5 335,23		
1	FR9101384	Gorges de la Vis et de la Virenque	5 590,12	SM OGS Navacelles, Reprise par CPIE CM	
A	FR9112011	Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles	20 321,09	SM OGS Navacelles, Reprise par CPIE CM	CPIE Causse Méridionaux
B	FR9112012	Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse	12 308,24	DDTM 30 (CO-Gard, diagnostic écologique)	
13	FR9101391	Le Vidourle	209,85	SIA Vidourle	
Pilotage hors L-R					
16	FR7300942	Vallée de l'Arn	1 455,63	PNR Haut-Languedoc	PNR Haut-Languedoc
Mer					
15	FR9101413	Posidonies de la côte Palavasiennne	10 830,53	Pilotage DREAL - Préfecture Maritime	
Q	FR9112035	Côte languedocienne	72 000	Pilotage DREAL - Préfecture Maritime	
34	FR9101414	Posidonies du Cap d'Agde	6 113,00	ADENA	ADENA



© H. Petit

Aigrette garzette



© H. Petit

Pins de Salzmann



© crédit cf. Nathalie ??????????????????

Cévennes



© M. Dabatencourt

Euphorbia peplis

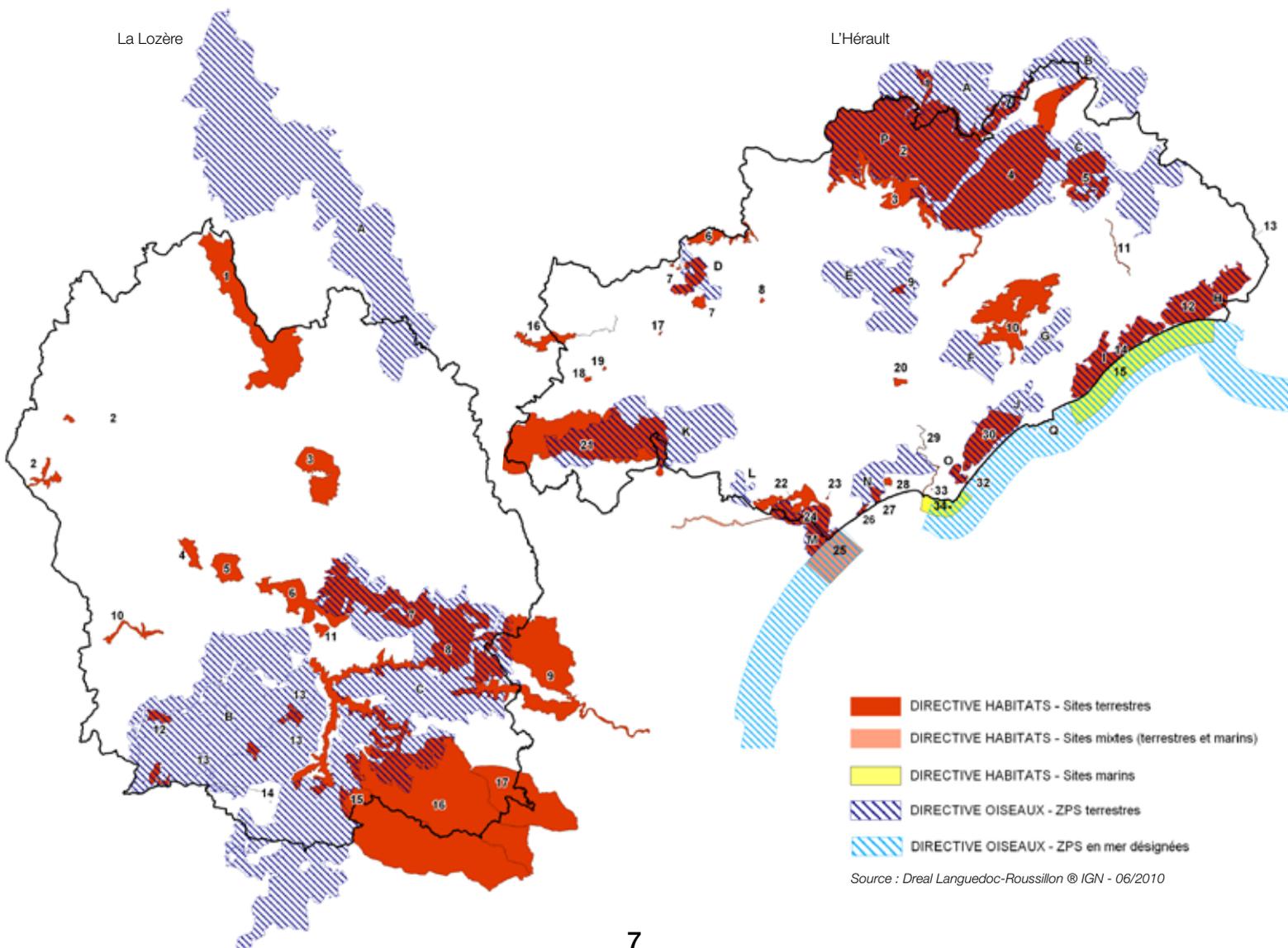
	Docob validé et en Animation
	Docob validé
	Docob en cours d'élaboration
	Lancement 2010
	Lancement 2011/2012

Département de la Lozère

	Codes	Nom des sites	Surface totale ha	Opérateur	Structure animatrice
4	FR9101376	Causse des Blanquets	747,16	ONF 48 / ALEPE	Commune de Barjac, délégation CC du Valdonnez
5	FR9101375	Falaises de Barjac	1 524,58	ONF 48 / ALEPE	Commune de Barjac, délégation CC du Valdonnez
13	FR9101379	Causse Méjean	1 271,89		
11	FR9101362	Combe des Cades	164,00	PNC	Commune d'Ispagnac (PNC)
14	FR9101380	Gorges de la Jonte	3,00	SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	
12	FR9101378	Gorges du Tarn	447,70	SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses
B	FR9110105	Gorges du Tarn et de la Jonte	38684,09	SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses
C	FR9110033	Les Cévennes	91 613,12	PN Cévennes	
7	FR9101361	Mont Lozère	11 686,93	PN Cévennes	
1	FR9101355	Montagne de la Margeride	9 418,54	ONF 48	ONF, CC Terres d'Apcher depuis 2008
3	FR9101357	Plateau de Charpal	3 409,82	ONF 48	CC Cœur de Lozère
2	FR9101352	Plateau de l'Aubrac	686,71	CC Aubrac Lozérien	
6	FR9102008	Valdonnez	4 301,07	CC Valdonnez	CC du Valdonnez
16	FR9101367	Vallée du Gardon de Mialet	23 419,52	CC Cévenne des Hauts Gardons	
8	FR9101363	Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente	10 514,37		
10	FR9101374	Vallon de l'Urugne	579,89	BIOTOPE	SIVOM de la Canourgue
Pilotage autres départements					
15	FR9101364	Hauts vallées de la Cèze et du Luech	12 706,46	SM AB Cèze	
17	FR9101369	Vallée du Galeizon	8 654,78	SIAC Vallée du Galeizon	SIAC Vallée du Galeizon
15	FR9101368	Vallée du Gardon de Saint-Jean	19 059,78	SM du Pays Aigoual - Cévennes - Vidourle	
Pilotage hors L-R					
A	FR8312002	Le Haut Val d'Allier	58906,18	Acer Campestre	SMAT Haut Allier

La Lozère

L'Hérault



Source : Dreal Languedoc-Roussillon © IGN - 06/2010



Département des Pyrénées-Orientales

	Codes	Nom des sites	Surface totale ha	Opérateur	Structure animatrice
D	FR9110111	Basses Corbières	29 562,84	Chambre d'agriculture 66	Pays Vallée de l'Agly
H	FR9110076	Canigou-Conques de la Preste	20 224,25	SM OGS Canigou	
2	FR9101471	Capcir, Carlit et Campcardos	39 781,16	PNR Pyrénées Catalanes	PNR Pyrénées Catalanes
A	FR9112024	Capcir, Carlit et Campcardos	39 760,31	PNR Pyrénées Catalanes	PNR Pyrénées Catalanes
7	FR9101464	Château de Salses	3,13	CG 66 - RN Nyer	
9	FR9101465	Complexe lagunaire de Canet	1 876,68	CA Perpignan Méditerranée	CA Perpignan Méditerranée
F	FR9112025	Complexe lagunaire de Canet - Saint-Nazaire	1 868,84	CA Perpignan Méditerranée	
8	FR9101463	Complexe lagunaire de Salses	7 797,04	SM Rivage	
E	FR9112005	Complexe lagunaire de Salses -Leucate	7 700,85	SM Rivage	
16	FR9101476	Conque de la Preste	8 436,13	SM OGS Canigou	
17	FR9101481	Côte rocheuse des Albères	732,55	CC Albères Côte Vermeille	
12	FR9101493	Embouchure du Tech et Grau de la Massane	956,00	Commande Etat (DDTM 66)	
5	FR9101490	Fenouillèdes	450,24	DDTM 66 (CEN-LR)	
6	FR9102001	Friches humides de Torremilla	82,32	CEN-LR	CA Perpignan Méditerranée
3	FR9101473	Massif de Madres- Coronat	21 412,62	AG RN Nohèdes / PNR Pyrénées Catalanes	PNR Pyrénées Catalanes
18	FR9101483	Massif des Albères	6 994,32	CC Albères Côte Vermeille	
I	FR9112023	Massif des Albères	7 113,16	CC Albères Côte Vermeille	
15	FR9101475	Massif du Canigou	11 745,67	SM OGS Canigou	
C	FR9112026	Massif du Madres Coronat	21 396,33	PNR Pyrénées Catalanes	
14	FR9101472	Massif du Puigmal	8 805,08	PNR Pyrénées Catalanes	
10	FR9102009	Pins de Salzmann du Conflent	1 000,66		
G	FR9112029	Puigmal - Carança	10 284,01	PNR Pyrénées Catalanes	
11	FR9101478	Rivière du Tech	1 470,28	SIVU du Tech	
4	FR9102010	Sites à chiroptères des Pyrénées Orientales	2 329,52	CG 66 - RN Nyer	
				pour partie terrestre du site	

Pilotage autres départements

1	FR9101470	Haute Vallée de l'Aude et bassin de l'Aiguette	17 094,25	Aude Claire et ONF 66	Aude Claire
B	FR9112009	Pays de Saut	71 499,68	LPO 11	

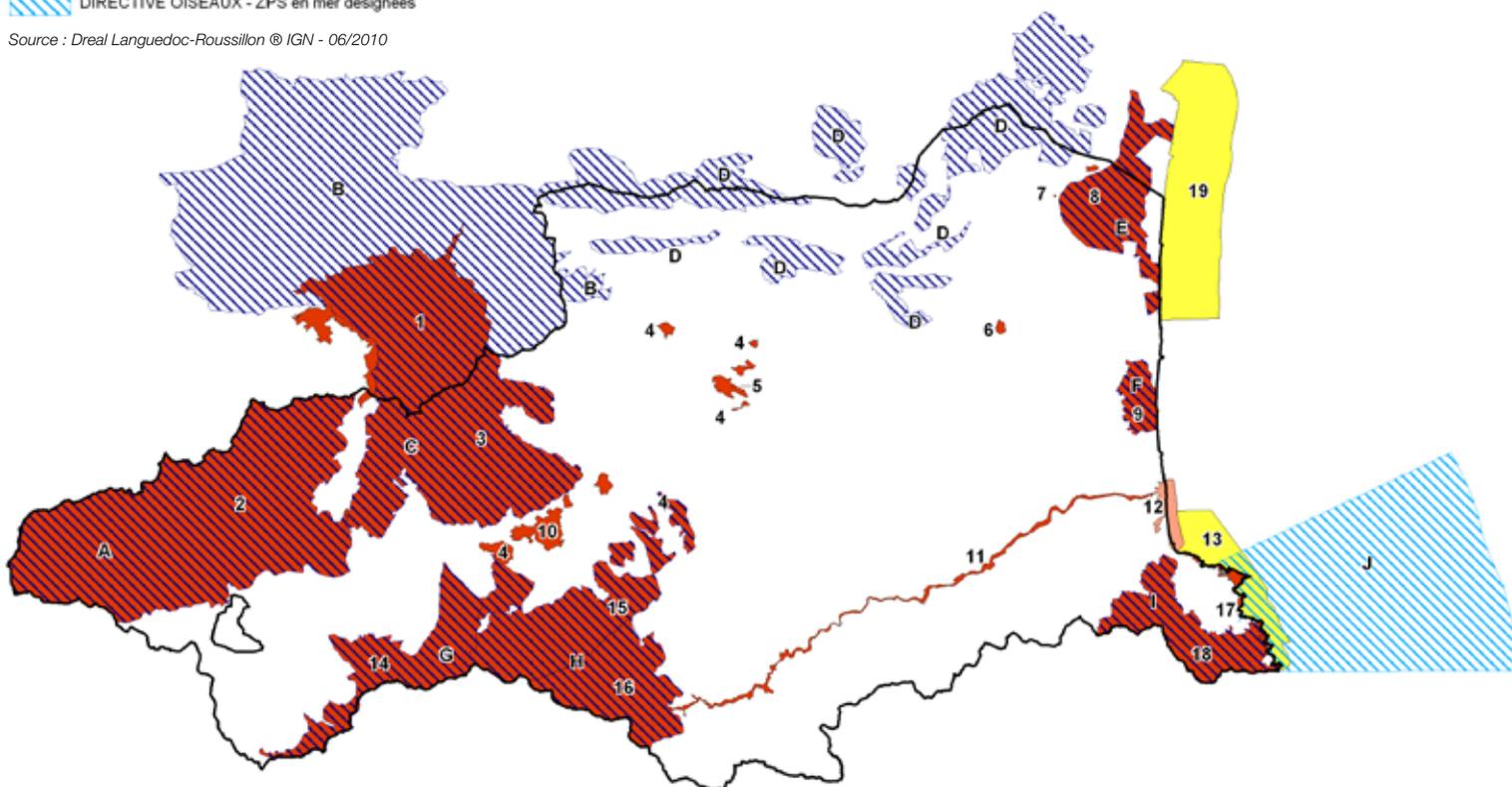
Mer

13	FR9101482	Posidonies de la Côte des Albères	4 229,12	CG 66 - Réserve Marine Cerbère-Banyuls	CG 66 - Réserve Marine Cerbère-Banyuls
19	FR9102012	Prolongement en mer des cap et étang de Leucate	13 700	Pilotage DREAL - Préfecture Maritime	
J	FR9112034	Cap Bear - Cap Cerbère	38 400	Pilotage DREAL - Préfecture Maritime	

- DIRECTIVE HABITATS - Sites terrestres
- DIRECTIVE HABITATS - Sites mixtes (terrestres et marins)
- DIRECTIVE HABITATS - Sites marins
- DIRECTIVE OISEAUX - ZPS terrestres
- DIRECTIVE OISEAUX - ZPS en mer désignées

- Docob validé et en Animation
- Docob validé
- Docob en cours d'élaboration
- Lancement 2010
- Lancement 2011/2012

Source : Dreal Languedoc-Roussillon © IGN - 06/2010



Natura 2000 en mer

Les habitats marins sableux et rocheux visés par la directive « Habitats » hébergent une biodiversité originale et très spécifique

Avec la désignation de nouveaux sites Natura 2000 en mer au cours de l'année 2008, la Région Languedoc-Roussillon compte dix sites marins, deux sites proposés au titre de la Directive « Oiseaux » et huit au titre de la Directive « Habitats ».

La présence d'habitats remarquables et la richesse de la biodiversité ont justifié l'inscription de ces sites au réseau Natura 2000. 95% des herbiers de posidonies du Languedoc-Roussillon sont inclus dans les sites Natura en mer.

L'herbier, qui forme des prairies sous-marines en forte régression depuis plusieurs décennies, constitue un écosystème aux multiples fonctions (oxygénation, stabilisation des fonds, production de matière organique, source de nourriture, zone de frayère et refuge pour de nombreux organismes).

Par ailleurs, on retrouve dans la région tous les sites marins visés par la Directive « Habitats » : les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, les replats boueux ou sableux exondés à marée basse*, les grandes criques et baies peu profondes, les récifs, les grottes submergées ou semi-submergées et les estuaires. Les sites n'ont pas été désignés au titre d'une espèce, mais la présence du Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) y est confirmée. Une douzaine d'espèces d'oiseaux sont également concernées, comme les puffins, les labbes ou encore les sternes. Certaines en tant que migratrices, d'autres fréquentent le littoral toute l'année.

La particularité de la région est d'avoir deux sites marins « Posidonies du Cap d'Agde » et « Posidonies de la côte des Albères » dont le document d'objectifs a été validé. Ils sont entrés en phase d'animation cette année. Le calendrier européen, tel que défini à ce jour, impose un rythme de réalisation soutenu des docu-



Côte des Albères, arche sous-marine

ments d'objectifs marins.

C'est la raison pour laquelle le Ministère a demandé à l'Agence des aires marines protégées de contribuer à l'état des lieux écologique des sites Natura 2000 mer. Deux appels d'offre nationaux ont été lancés, un concernant l'inventaire écologique des habitats et l'autre concernant l'inventaire de l'avifaune marine. La DREAL Languedoc-Roussillon apporte une contribution financière importante à ces inventaires au niveau régional. Deux comités de pilotage devraient être mis en place d'ici la fin de l'année sur les sites « Posidonies de la côte palavassienne » et « Bancs sableux de l'Espiguette ».

Afin d'éviter des démarches trop lourdes, il a été prévu que le conseil de gestion du Parc Naturel Marin de la Côte Vermeille fasse office de comité de pilotage et que le plan de gestion ait valeur de document d'objectifs dans les sites incus dans le périmètre d'étude de ce parc marin.

En 2011, les opérateurs des zones de

protection spéciales pour les oiseaux marins devront être identifiés ainsi que celui du site « Côtes sableuses de l'infra-littoral languedocien ».

Trois dans la Zone de Protection Ecologique (ZPE) ont été définis pour préserver l'habitat du grand dauphin, les peuplements de coraux des canyons et les populations d'oiseaux du large. Un travail conjoint avec l'Espagne reste à réaliser afin d'optimiser les périmètres de préservation de ces espèces avant la transmission de ces sites à la commission européenne. En parallèle, le Ministère, en s'appuyant sur le Muséum National d'Histoire Naturelle, l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées, s'engage sur plusieurs projets visant à renforcer la connaissance du patrimoine naturel marin et à définir l'état de conservation des habitats et espèces marines.

* en Méditerranée, du fait de la faible amplitude des marées, ils forment des bandes étroites, mais hébergent néanmoins nombre d'espèces animales



L'adhésion à la démarche Natura 2000 mobilise les acteurs locaux pour une meilleure préservation des habitats

Propos recueillis auprès de Pierre Cros, Maire de la commune de Nissan-lez-Enserune

Les collines d'Enserune ont été désignées au titre de la Directive « Habitats » pour ses pelouses à brachypodes. Les parcours substeppiques à graminées et annuelles du Théro-Brachypodieta représentent 97% des dix habitats d'intérêt communautaire du site.

Les plus grandes populations d'Astragale de Narbonne, une espèce présente uniquement dans les départements de l'Aude et de l'Hérault mais menacées par la colonisation du Pin d'Alep, se trouvent à Nissan-lez-Enserune.

Le Comité de pilotage n° 3 qui a eu lieu le 25 mai 2010 a validé les objectifs de développement durable du site et le Docob, en cours d'élaboration, devrait obtenir la validation finale au début de l'année 2011. Les enjeux sur ce site concernent essentiellement la fermeture des milieux et les importantes dégradations dues aux engins motorisés comme les quads. L'adhésion à la démarche Natura 2000 a suscité nombre de rencontres et de discussions entre les acteurs locaux (syndicat de chasse, pompiers, élus, association...) et a conduit à de solides partenariats, en particulier avec Frédéric Henriques, un



Gardon de Miallet.

éleveur ovin présent en Basse Vallée de l'Aude depuis 2006. Dans le but de maintenir les milieux ouverts, notamment par l'élevage, un fonctionnement de pâturage tournant a été mis en place selon un calendrier qui préconise la présence des brebis sur les pechs entre janvier et avril de chaque année.

Le troupeau de 1400 têtes a été séparé en trois entités pour éviter toute dégradation du milieu. Cette mesure d'entretien est ac-

compagnée de mesures de restauration des habitats en cours de fermeture grâce à des opérations de brûlage dirigé. Cette année, un premier brûlage a eu lieu sur une surface de cinq hectares.

Menée par le SDIS 34, cette opération a un intérêt double : préservation des habitats d'un site Natura 2000 et défense des forêts contre les incendies. D'autres réflexions sont en cours, principalement sur la réglementation de la fréquentation des engins motorisés sur le site (quelle circulation autoriser, comment utiliser la législation existante...) ce qui a conduit à la mise en place d'opérations de police concertée (gendarmerie, police municipale, ONCFS, garde commissionné...).

Comment va évoluer la forêt ? quel impact aura la fermeture du milieu sur les effectifs d'Astragale de Narbonne ?

Ces questions soulevées par une prise de conscience des enjeux écologiques forts sur les collines d'Enserune, prise de conscience fortement liée à l'inscription du site au réseau Natura 2000, s'accompagnent d'une volonté croissante de suivi et de mise en place de mesures qui stopperont l'érosion des habitats.

Il a fallu du temps, mais Natura 2000 gagne en crédibilité dans la vallée

Propos recueillis auprès de Yannick Louche, Maire de Cendras et Président du Syndicat Mixte d'aménagement et de conservation de la vallée du Galeizon



Châtaigneraie Galeizon

Ce site interdépartemental de la vallée du Galeizon d'une superficie de 8655 hectares, se situe à cheval sur le Gard (62%) et la Lozère(38%). Cette vallée cévenole très enclavée a conservé une diversité d'habitats naturels : forêt de pins de Salzmann, landes sèches à Ciste de Pouzolz, ravins humides abritant de nombreuses fougères, prairies de fauche et cours d'eau fréquentés par des espèces d'intérêt communautaire telles que le Barbeau méridional, le blageon, le chatbot et l'écrevisse à pattes blanches. On y

trouve également le castor d'Europe, la loutre et plusieurs espèces de chauves-souris. Avec les sites voisins des vallées du Gardon de Maillet et du Gardon de Saint-Jean, elle constitue un ensemble très représentatif des milieux méditerranéens montagnards sur substrat siliceux. L'abandon du verger de châtaigner (32% de la surface) pendant plusieurs décennies au cours du XXème siècle a provoqué une fermeture des milieux qui doit maintenant être prise en compte dans l'érosion de la biodiversité. La déprise agricole constitue l'enjeu majeur pour les acteurs locaux qui entendent redynamiser l'activité agricole en favorisant la réouverture des prairies et des châtaigneraies sur terrasse ou non. Les mesures de gestion préconisées dans le document d'objectifs vont d'ailleurs dans ce sens avec des préconisations pour le passage des troupeaux, un calendrier pour la fauche, la limitation de l'utilisation d'intrans... Les résultats sont positifs puisqu'un agriculteur de la vallée a gagné un concours récompensant les prairies les plus mellifères.

Douze contrats MAET ont été signés dès la 1er année (2008) avec des agriculteurs de la vallée et des premiers contrats Natura 2000 sont prévus d'ici la fin de l'année. Les choses n'ont pas été simples en raison d'approches divergentes entre gestionnaires, propriétaires et scientifiques à propos de la châtaigneraie. Le syndicat a eu un rôle rassurant grâce à ses vingt ans d'existence. « Il fallait inventer, alors on avait des doutes. Mais aujourd'hui, on est dans du concret et c'est plutôt positif. Natura 2000 se crédibilise sur la vallée ». De plus, (re)gérer la forêt a supposé de mener une réflexion sur l'envahissement par le pin maritime afin d'éviter son impact croissant sur la biodiversité naturelle du site. Le syndicat a également mis en œuvre différentes mesures telles que la pose de barrières interdisant l'accès des véhicules à la rivière ; le suivi de la progression des plantes invasives, et la mise en place d'un observatoire scientifique de la vallée.. Aujourd'hui, les habitants de la vallée sont entièrement partie prenante dans ces actions.

Natura 2000 valorise la biodiversité du site

Propos recueillis auprès de Jean-François Laffon, responsable réserve marine et Marie-Christine Gruselle, chargée de mission Natura 2000 en mer.

Le site Natura 2000 « Posidonie de la côte des Albères » a été le premier site français à entrer officiellement en phase d'animation. On peut donc parler de site expérimental et le Conseil Général des Pyrénées orientales est de ce fait un précurseur dans sa mission d'animation. Une espèce et quatre habitats d'intérêt communautaire ont justifié l'inscription de ce site au réseau Natura 2000 qui couvre 4229 ha, d'Argelès à Cerbère. Une biodiversité remarquable avec un maillon essentiel de la vie sous-marine en Méditerranée que sont les herbiers de posidonies (28 recensés sur une surface totale de 100 ha.), les bancs de sable qui se cantonnent sur une bande de 300 mètres à partir du trait de côte, les récifs, les grottes sous-marines (22 inventoriées) et la présence d'une vingtaine de Grands dauphins (*Tursiops truncatus*) entre le Cap Béar et le Cap Leucate.

Une succession de milieux favorables à la diversité biologique : A faible profondeur, le fond est tapissé d'algues. Toutes les surfaces rocheuses sont recouvertes d'espèces fixées (éponges, bryozoaires, anémones, gorgones, ascidies...) et abritent une multitude d'invertébrés (crustacés, mollusques...) et des poissons de roche (rascasses, congres, serrans, blennies, rougets ...). Corbs, daurades, sars, loups, mérus... évoluent à proximité. Les herbiers de posidonies constituent de véritables prairies sous-marines jusqu'à 40 mètres de profondeur. Après avoir rédigé le Docob en 2002, et en continuité de son travail de gestion de la réserve naturelle marine, le CG66 s'est porté candidat à la « gestion » de ce site en Octobre 2008. Ce Docob regroupe sept objectifs de gestion intégrant les enjeux majeurs identifiés sur le périmètre, repartis en 83 actions ou mesures de gestion en faveur du développement durable du milieu. Toutes les activités sont concernées : pêche professionnelle, plaisance, plongée sous-marine... Pour cette dernière, Natura 2000 a apporté une plus-value et renforcé la conscience de la richesse de la biodiversité du site auprès des gestionnaires de club de plongée. Les actions engagées qui concernent entre autres l'installation de quatorze dispositifs de mouillage (ancrage avec platine inox fixée pour substrats rocheux et ancrage « tire-bouchon » pour substrat meuble et posidonies) afin de préserver les fonds ont montré que l'inscription d'un site au réseau Natura 2000 permettait l'aménagement dans le but de la préservation du milieu tout en poursuivant l'activité économique.



Posidonie

© Réserve naturelle marine de Banyuls

La modification du dispositif relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000

La directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages prévoit dans son article 6 que les plans et projets susceptibles d'affecter l'état de conservation d'un site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences.

La transposition française de ce dispositif ayant été jugée insuffisante par la Commission européenne, celle-ci a engagé un contentieux contre la France l'obligeant à modifier sa réglementation et le champ d'application pour les études d'incidence..

La loi dite de « responsabilité environnementale » du 1er Août 2008 propose une nouvelle transposition des textes communautaires en élargissant le champ d'application du régime actuel et en prévoyant un régime d'autorisation spécifique à Natura 2000. Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 est son premier texte d'application.

Le nouveau dispositif s'articule autour de deux listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences :

- la liste nationale : elle est fixée au I de l'article R.414-19 du code de l'environnement et s'applique directement sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

- la première liste locale : chaque préfet a la responsabilité de la définir par arrêté, elle revêt une importance primordiale pour établir un dispositif national complet au regard des enjeux des sites ; son élaboration sera achevée fin 2010, à l'issue d'une phase de concertation départementale.

Dès lors qu'un « document de planification, programme ou projet d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel » figure dans l'une de ces listes, le demandeur doit produire une évaluation des incidences Natura 2000 à l'appui de sa demande.

Le champ d'application de ces deux listes concerne des activités relevant d'une procédure d'autorisation, de déclaration ou d'approbation.

Un prochain décret viendra établir une liste de référence d'activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement.

Les listes locales sont dressées « au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 » en tenant compte, d'une part, de l'état des connaissances scientifiques sur les habitats et les espèces végétales et animales et, d'autre part, des incidences potentielles des activités socioéconomiques déjà identifiées sur les sites Natura 2000. Un projet portant atteinte, de manière significative, aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000, ne peut être autorisé sauf conditions dérogatoires.



brèves

HERAULT

Réunions préalables au lancement de la démarche d'élaboration du Docob.

Les réunions de sensibilisation et d'information des élus ont été organisées par la DDTM sur les sites suivants :

- * SIC «cours inférieur de l'Hérault» ;
- * ZPS «hautes garrigues du Montpelliérain» ;
- * SIC «gorges de l'Hérault».

Elaboration des Docobs

* Le PNR du Haut-Languedoc a été désigné le 20 mai 2010 à la Caunette pour élaborer le Docob du SIC «causse du Minervois» et de la ZPS «Minervois»

* Le Conseil Général de l'Hérault a été désigné le 30 juin 2010 pour élaborer le Docob du SIC «mines de Villeneuve» ;

* Le diagnostic et les enjeux du Docob de la ZPS du Salagou (élaboré par le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou) ont été validés par le COPIL réuni le 23 mars 2010.

* Le COPIL du SIC «collines d'Ensérune» s'est réuni le 25 mai 2010 pour valider les enjeux et les objectifs de conservation du Docob.

Mise en œuvre des Docobs

* La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été désignée le 1^{er} avril pour la mise en œuvre du Docob de la Grande Maïre.

* Au 30 juin 2010, 5 contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers ont été signés depuis 2008 dans l'Hérault, 6 sont actuellement en cours de préparation. La contractualisation en zone agricole avance également : 30 MAET ont été signés en 2008 et 2009, 18 ont été déposés en 2010.

Réunion de l'instance de concertation Natura 2000 le 7 juillet 2010 en préfecture concernant l'évolution du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000.

LOZERE

Validation de DOCOB

Les documents d'objectif du site (SIC) des gorges du Tarn et de la ZPS des gorges du Tarn et de la Jonte - ont été validés en comité de pilotage du 25/02/2010. Le SIVOM des Grands sites a délibéré favorablement à la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de l'animation des deux sites. Le COPIL des gorges de la Jonte s'est prononcé ce même jour pour une consultation des collectivités territoriales concernées sur l'extension du site dont la superficie trop réduite ne permet pas à ce jour de définir des mesures de gestion appropriées. La partie « inventaires » des DOCOBS des sites du gardon de Mialet et du plateau de l'Aubrac ont été validés en COPIL respectivement le 12 février et le 8 avril 2010.

Charte Natura 2000. La charte Natura 2000 du site du Vallon de l'Urugne a été validée par Arrêté préfectoral.

Implication des collectivités. Le SIVOM de la CANOURGUE a pris la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre du DOCOB du site du Vallon de l'Urugne ce qui porte à 9 le nombre de collectivités engagées dans la démarche sur 12 sites Natura 2000.

Contractualisation. En 2009 44 contrats MAET ont été signés pour un montant annuel de 356 301, les prévisions 2010 portent sur 49 contrats et 305 446 €.

Réunion des opérateurs. Les opérateurs Natura 2000 se sont réunis le 1^{er} juillet sur le thème de l'évaluation des incidences pour partager des informations et éléments de réflexion sur ce nouveau dispositif.

PYRÉNÉES ORIENTALES

Le premier semestre de l'année 2010 a vu la poursuite dans plusieurs sites du département de réunions de groupes de travail ou de comités techniques qui permettent d'avancer dans la rédaction des Docob.

Le diagnostic socio-économique du Massif du Puigmal a été validé en copil en mars.

La charte de la ZPS Basses Corbières a été validée en copil en juin.

Le PNR Pyrénées Catalanes poursuit la mise en œuvre de MAET sur deux sites de montagne.

Les inventaires sur le site du Canigou-Conques de la Preste ont débuté cet été.

AUTRES BREVES



en savoir plus

Noms des correspondants et ligne directe

DREAL Languedoc-Roussillon, chef de projet Natura 2000	N. Lamande	04 34 46 66 45
DDEA de l'Aude	C. Catelain/C. Chaix/C. Meutelet	04 68 71 76 76
DDAF du Gard	D. Hareng/S. Mateu/ P. Benoit	04 66 62 63 55
DDAF de l'Hérault	F. Brochier/ /L. Vernisse/D. Huy	04 34 46 60 50
DDAF de Lozère	O. Garrigou/E. Mothais	04 66 49 45 39
DDEA des Pyrénées-Orientales	G. Escoubeyrou	04 68 51 95 35

Adresses des sites internet

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

www.natura2000.fr ec.europa.eu/index_fr.htm

Éditeur : DREAL Languedoc-Roussillon
Directrice de la publication : Mauricette Steinfeldier
Coordinatrice DREAL : Nathalie Lamande
Comité de rédaction : représentants de la DREAL et des DDT/DDTM

Réalisation : Delphine Bonnet
Textes : Hélène Petit
Impression : Pure Impression
Tirage : 5 000 exemplaires
ISSN : 1764-0989



2010, Année internationale de la biodiversité

2010 a été proclamée Année internationale de la biodiversité par l'Organisation des Nations Unies pour alerter l'opinion publique sur l'état de conservation et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le Monde. La France a répondu favorablement à cet appel en déclarant la biodiversité cause majeure pour 2010. Le Ministère de l'Ecologie porte cette opération pour sensibiliser le public français sur l'enjeu de la biodiversité. Il a créé un portail du même nom pour centraliser l'information et donner une plus grande visibilité à l'initiative de chacun. Tout citoyen (associations, entreprises, collectivités locales, établissements scolaires peut demander que son projet bénéficie du label « Année internationale de la Biodiversité ». Pour toute information et inscription de votre projet, l'adresse du site est la suivante : www.biodiversite2010.fr Fin juin 2012 projets ont été labellisés dans toute la France, 121 en Languedoc Roussillon. Les projets issus d'associations environnementales (LPO, ADENA, COGARD, Réseau des Gestionnaires des espaces protégés porté par CEN-LR, ...) sont les plus nombreux. Mais, sont également présents les établissements publics (Fédération Régionale des Chasseurs, CIRAD, EID ...), les Réserves Naturelles, les Parcs Naturels Régionaux et particulièrement celui des Pyrénées Catalanes qui obtient 10 projets labellisés.

Les projets sont consultables sur :

<http://www.biodiversite2010.fr/-Ca-se-passe-pres-de-chez-vous-.html>

JE N'AI PAS DE PLACE POUR LE BAROMETRE

Fiche d'identité

Nombre

- sites terrestres/marins/mixtes dans la région 143
- sites coordonnés par les préfets des départements 134
- sites marins ou mixtes 8

Superficie

- terrestre en N2000 923 547 ha
- % de surface régionale incluse dans les sites Natura 2000 ... 33 %
- marine* 113 983 ha

* anciens sites marins et deux ZPS désignées en mer



Crédits de UNE
H. Petit, M. Debetencourt
Euprocte, Corbières
et Gorges du Gradon : c'est qui ?

Dans la lettre n°14

Natura 2000 dans d'autres pays européens



Macareux © H. Petit

PRÉFECTURE DE RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Direction régionale de l'environnement
Directions départementales de l'agriculture et de la forêt
Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture